

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER  
MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
ET NATURELS MAJEURS

MINISTRE DELEGUE  
CHARGE DU BUDGET

*AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
(AGENCE FINANCIERE DE BASSIN)*

# CONTRAT ENTRE L'ETAT ET L'AGENCE DE L'EAU

(adopté par le Conseil d'Administration du 30 Octobre 1989  
après avis du Comité Technique Paritaire Central du 27 Octobre 1989)

2 Novembre 1989

# **PLAN**

## **AVANT-PROPOS**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

#### **1 - La Mission de l'Agence de l'Eau dans le Bassin**

#### **2 - Les caractéristiques de cette mission :**

- légitimité,
- expertise,
- présence,
- durée.

## **TITRE 1 : LES OBJECTIFS DU 5ème PROGRAMME D'INTERVENTIONS**

### **1.1. - Des Interventions Physiques**

#### **1.1.1. - La lutte contre la pollution urbaine**

- a) Les stations d'épuration
- b) Les réseaux d'assainissement
- c) Le programme LITTORAL-PROPRE
- d) Le traitement de l'Azote

#### **1.1.2. - La lutte contre la pollution industrielle**

- a) Bon fonctionnement et fiabilité
- b) Les établissements super prioritaires

#### **1.1.3. - La protection des Ressources en Eau**

- a) Objectifs d'action
- b) La protection des champs captants irremplaçables

### **1.2. - Des Objectifs Financiers**

## TITRE 2 - LES COMPOSANTES PROFESSIONNELLES DU 5ème PROGRAMME D'INTERVENTIONS

### 2.1. Les nouveaux profils professionnels

2.1.1. - Le changement

2.1.2. - La conduite du changement, le G.D.P.

### 2.2. L'environnement administratif et financier

2.2.1. - Les masses à traiter

2.2.2. - Les moyens du traitement

### 2.3. L'organisation fonctionnelle : les Missions

## TITRE 3 - DES MOYENS DE PROGRES

### 3.1. - Les engagements de l'Agence

3.1.1. - Lutte contre la pollution industrielle

3.1.2. - Lutte contre la pollution urbaine

3.1.3. - Amélioration des ressources en eau

3.1.4. - Connaissance de la qualité de l'eau

3.1.5. - La présence dans le Bassin et présence de l'Agence

3.1.6. - Le professionnalisme

### 3.2. - Les engagements de l'Etat

3.2.1. - Les redevances

3.2.2. - La mise en réserve des emplois vacants

3.2.3. - L'évolution annuelle de la masse salariale

3.2.4. - La reconduction des procédures contractuelles

### 3.3. - Suivi du contrat

## AVANT-PROPOS

---

La finalité de tout organisme public est de rendre directement ou indirectement le meilleur service possible aux usagers.

Pour cela il est nécessaire :

- que les objectifs de l'organisme soient clairement définis,
- que les moyens dont il dispose soient adaptés,
- qu'il bénéficie d'une liberté de gestion suffisante lui permettant de s'adapter en permanence aux nécessités de sa mission.

Parallèlement, l'organisme public doit rendre compte à ses mandants des résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux et pour cela des procédures de contrôle doivent être mises au point.

Il apparaît que les relations contractuelles entre les mandants et l'organisme en cause constituent une formule permettant de satisfaire à ces obligations réciproques. Elle est recommandée par la Circulaire du Premier Ministre en date du 23 Février 1989.

C'est l'objet du présent contrat.

## EXPOSE DES MOTIFS

Les Agences financières de Bassin, établissements publics administratifs sont chargées, aux termes de la loi "de faciliter les diverses actions d'intérêt commun au Bassin" en vue d'assurer l'équilibre des ressources et des besoins en eau, d'atteindre les objectifs de qualité fixés par les règlements, d'améliorer et d'accroître la ressource en eau.

### 1 - LA MISSION

D'un point de vue opérationnel, trois grands objectifs constituent la mission de l'Agence dans le Bassin ARTOIS-PICARDIE.

**Garantir à l'ensemble de la population du Bassin une eau en quantité suffisante dont la qualité permet de satisfaire ses besoins**

Cet objectif qui semble évident pose au demeurant un certain nombre de problèmes, en particulier l'élévation de la concentration des nitrates dans les eaux souterraines, source principale d'approvisionnement en eau potable.

Autre question : la garantie permanente entraîne la nécessité d'organiser la sécurité de l'approvisionnement à très court terme quand se pose un problème technique dans un réseau d'alimentation, ou à plus long terme dans certains secteurs où on assiste à la baisse régulière du niveau de la nappe.

**Contribuer au développement économique**

L'approvisionnement en eau en qualité et en quantité constitue un atout du développement économique lors des grands choix industriels.

**Participer à l'amélioration de la qualité de la vie et à l'image du Bassin**

### 2 - LES CARACTERISTIQUES DE CETTE MISSION

#### . Légitimité :

Lieu de rencontre permanent des différents partenaires et usagers, l'Agence accomplit sa mission sur le fondement d'une authentique légitimité politique, qui lui est conférée par le Comité de Bassin, véritable "Parlement de l'Eau".

Cette légitimité reconnue s'exerce principalement à l'occasion des divers conflits d'usage de l'Eau. Elle oblige dans le même temps à une forte capacité de proposition.

**. Expertise :**

La capacité de proposition est un concept vide, si les diverses composantes de la politique de l'Eau ne reconnaissent pas à l'Agence un crédit scientifique et technique indiscutable. Cette reconnaissance du jugement de l'expert nécessite une lente et opiniâtre accumulation de compétences dans les divers domaines de l'Eau.

**. Présence :**

Le Bassin ARTOIS-PICARDIE en l'absence d'un grand fleuve, a été défini non pas par référence à des critères hydrologiques mais sur des critères administratifs traditionnels, autour de deux régions et de quatre départements (trois en totalité et un partiellement). La faible superficie du Bassin et le faible nombre des collectivités concernées oblige à une présence, au demeurant sollicitée, attendue.

**. La durée :**

Les divers objectifs précités nécessitent des efforts cohérents mais surtout soutenus et continus pendant des années. Cet effort ne peut être soumis à des aléas conjoncturels qui en diminuent l'efficacité, voire le crédit.

Ceci étant exposé,

Vu le Vème Programme 1987-1991 voté par les organismes de Bassin et approuvé par les autorités de Tutelle,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Central du 26 Octobre 1989,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 Octobre 1989,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

<b>TITRE 1 : LES OBJECTIFS DU Vème PROGRAMME D'INTERVENTIONS</b>
--

Le bilan des efforts réalisés, avec l'aide de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE, tant par les industriels que par les collectivités locales est tout à fait positif :

- de 75 stations d'épuration de collectivités en service il y a 15 ans, on est passé à 275 en 1986 avec un taux d'élimination de la pollution domestique qui a progressé de 15 % à 35 %.

Plus de 2 Milliards de Francs (avec une aide de l'Agence de 1,1 Milliard) qui ont été investis par les industriels du Bassin dans le traitement de leurs effluents liquides, avec une pollution résiduelle rejetée divisée par un facteur supérieur à 2.

Et pourtant la qualité globale du milieu naturel ne s'améliore que lentement : la majorité des rivières restent de qualité médiocre, mauvaise ou très mauvaise ; les problèmes de nitrates dans les nappes d'eau souterraines deviennent, dans certains endroits, cruciaux ; nos plages apparaissent chaque été parmi les plus polluées de France.

A cela plusieurs raisons :

- la subsistance d'un certain nombre de points noirs, industriels ou urbains,
- le retard pris en matière d'équipements pour la collecte des effluents domestiques (raccordement à l'égout, réseaux d'assainissement) et leur traitement poussé (azote, bactéries),
- les problèmes liés au fonctionnement des installations existantes.

C'est l'objet de ce Vème Programme, élaboré en concertation étroite avec les représentants des usagers de l'eau au sens large et des départements ministériels concernés et approuvé par le Conseil d'Administration de l'Agence et le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE que de prendre en compte une connaissance actualisée de l'état de l'eau dans notre Bassin ainsi que des nouveaux acquis techniques applicables dans ce domaine.

## 1.1 - LES OBJECTIFS PHYSIQUES

### 1.1.1. - La lutte contre la pollution urbaine

#### a) Les stations d'épuration

Continuation de l'équipement en station d'épuration des collectivités pour atteindre une capacité de 4,8 millions d'équivalents-habitants avec la priorité suivante : (unités de plus de 10.000 E.H.)

**NORD :**

ARMENTIERES, LA BASSEE, DOUAI (2ème extension), MONTIGNY, LALLAING, RACHES, SIN LE NOBLE (extension), GRIMONPONT (amélioration du traitement des boues), VALENCIENNES (extension), MERVILLE.

**PAS-DE-CALAIS :**

COURCELLES, CARVIN, FOUQUIERES, WINGLES (2ème tranche), AUCHY LES MINES, BOULOGNE (2ème extension), ARRAS (2ème extension).

**SOMME :**

SAINT-VALERY, LE CROTOY.

Ces ouvrages restant à construire représentent une capacité de 1 million d'équivalents-habitants environ et constituent le noyau dur de ce qui reste à réaliser en épuration, d'autant que le niveau de traitement devra être plus élevé pour ces ouvrages : ils devront viser **en particulier le traitement de l'azote** (y compris la dénitrification) ou celui de la pollution bactérienne.

b) Les réseaux d'assainissement

Interventions sur les réseaux de collecte des eaux usées, notamment afin d'assurer le transfert vers les stations des eaux non collectées.

**Montant des travaux à réaliser : 700 MF**

c) Le programme LITTORAL-PROPRE

Compte tenu de la fréquentation croissante des plages par le public du Bassin ARTOIS-PICARDIE, la restauration ou la préservation de leur qualité est un objectif prioritaire : les axes de cette politique sont les suivants :

- \* réhabilitation de l'assainissement individuel ou semi-collectif,
- \* modification des points de rejets,
- \* modification des méthodes d'épuration,
- \* amélioration systématique des réseaux d'assainissement,
- \* traitement complémentaire de désinfection dans les stations existantes,
- \* raccordement à l'égout des habitations.

## LES OBJECTIFS

### 1 - Plages de bonne qualité à préserver :

LOON-PLAGE, GRANDE-SYNTHE, CAYEUX, AULT-ONIVAL, QUEND, FORT-MAHON.

### 2 - Plages de qualité médiocre à améliorer au cours du Vème Programme :

AUDINGHEN, WISSANT, ESCALLES, SANGATTE, CAMIERS, NEUFCHATEL-HARDELLOT, SAINT-ETIENNE-AU-MONT, Plages à l'Est de DUNKERQUE.

### 3 - Plages de mauvaise qualité à restaurer au cours du Vème Programme :

Baie de la Somme, SAINT-VALERY, LE CROTOY.

#### d) Le traitement de l'azote

Dans les zones urbaines denses, il s'agira :

- d'élever le niveau de traitement des stations d'épuration existantes, ce qui supposera en général des équipements nouveaux,

- de prévoir un niveau de traitement suffisant en azote pour les stations restant à implanter,

- d'intensifier la collecte par des actions d'amélioration ou d'extension des réseaux et de raccordement à l'égout.

En outre, ces mêmes tronçons de cours d'eau présentent une sensibilité extrême à tous les rejets intempestifs ou accidentels des réseaux d'assainissement, en particulier en temps de pluie ("nettoyage" des réseaux par les débits d'orage, eaux de ruissellement pluviales elles-mêmes chargées).

De gros efforts sont donc nécessaires pour que le fonctionnement des réseaux en temps de pluie prenne en compte la protection des cours d'eau.

#### 1.1.2 - La lutte contre la pollution industrielle

##### a) Bon fonctionnement et fiabilité

La pollution industrielle rejetée diminue chaque année. Depuis les dix dernières années, elle a diminué d'environ 45 %.

Cette constatation ne doit pas faire oublier deux réalités :

- il existe encore un bon nombre de situations inacceptables pour l'environnement, du fait d'établissements industriels qui n'ont jamais traité correctement leurs effluents ou d'autres pour lesquels les installations d'épuration n'ont pas suivi les augmentations ou les changements de production ou encore ne sont plus adaptées au niveau de traitement nécessaire,

- les causes de mauvais fonctionnement des stations existantes sont nombreuses et il importe d'être particulièrement vigilant sur tout ce qui peut améliorer le fonctionnement des installations d'épuration.

Le Vème programme d'interventions de l'agence se focalisera donc, en matière industrielle, sur ces deux thèmes :

- l'élimination des situations de pollution les plus critiques, en favorisant les technologies propres,

- le bon fonctionnement des installations, l'élimination des situations de pollution les plus critiques.

b) Les établissements super-prioritaires

**LA SOMME**

Flodor (80) PERONNE, Lubrefor (80) PERONNE.

**LA SAMBRE**

Laiterie du Nouvion (02) LE NOUVION, Visserie de Fourmies (59) FOURMIES.

**AA - YSER - LIANE**

Papeteries Cartonneries (62) LUMBRES, S.N. Papeteries de l'Aa, Rochette Hermitage (62) BLENDÉCQUES, Avot Vallée (62) BLENDÉCQUES.

**CANCHE - AUTHIE**

Veiller à ce que la station de la Z.I. de SAINT POL reste adaptée en capacité de traitement aux industriels implantés dans la Z.I.

La Prospérité (62) SAINT POL, Sofrododoc (62) PAS EN ARTOIS.

**SCARPE - ESCAUT**

Brasserie de Solesmes (59) SOLESMES, GTN (59) MARETZ, Tritube (59) BERTRY, Delcer (59) ELINCOURT, Roquette (59) CAMBRAI, Boussois (59) MASNIERES, Duick (59) JENLAIN, Boulonnerie de Thiant (59) THIAN, Abattoir d'Arras (62) ARRAS, Malterie Cargyll SAINT LAURENT BLANGY, Saprotec (59) FRAIS MARAIS, Cram (59) AUBY, Lempereur (59) MONTIGNY, Roland (59) CATTENIERES.

## LYS - DEULE

Théodat (62) LIBERCOURT, CDF Chimie (62) MAZINGARBE, Société Nouvelle d'Impression (59) HEM, Remy Lenfant (59) HEM, MEILLASSOUX-MULATON (59) HEM, Declercq Frères (59) HEM, Desfresnes Duplouy (59) ANSTAING, Masquelier (59) FOREST SUR MARQUE, Caddy (59) WILLEMS, Bernard Frères (59) WILLEMS, Dupire (59) WASQUEHAL, Malterie Thieffry (59) BAISIEUX, Roquette (62) LESTREM, Cartonnerie Leleu (62) LESTREM, B.P.N. (62) NIEPPE, Teinturerie de FRELINGHIEN (62) FRELINGHIEN, Faucheur (62) FRELINGHIEN, Descamps-Demeestere (59) ERQUINGHEM, Eurover (59) CHAPELLE D'ARMENTIERES, Hacot Colombier, Delobelle

Pennaroya (62) NOYELLES GODAULT.

## FACADE MARITIME

Interior (62) CALAIS, Steroïdes (62) CALAIS, Calaire (62) CALAIS, Courtauld's (62) COQUELLES.

### 1.1.3 - La protection des ressources en eau

L'alimentation en eau potable nécessite par an environ 330 millions de m<sup>3</sup> dont 316 sont prélevés dans la nappe soit 96 % du total (cette proportion souligne l'importance capitale de la protection des eaux souterraines).

La lutte contre la pollution par les nitrates est l'objectif prioritaire :

#### a) Les objectifs d'action

- mise en évidence de "zone de nappes sensibles",
- mise en oeuvre des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, en particulier pour ceux définis dans les "champs captants irremplaçables".

b) Champs captants irremplaçables

**EMMERIN**

WATTIGNIES, TEMPLEMARS, NOYELLES-LES-SECLIN, EMMERIN-Sud.

**HOUPLIN-ANCOISNE**

SECLIN-Nord, HOUPLIN-ANCOISNE.

**LES ANSEREUILLES**

ANNOEULLIN, ALLENES-LES-MARAIS, HERRIN, GONDECOURT, PROVIN, BAUVIN, MEURCHIN.

**ESQUERCHIN**

BEAUMONT, ESQUERCHIN, QUIERRY LA MOTTE, IZEL-LES-ESQUERCHIN, NEUVIREUIL, FRESNES-LES-MONTAUBAN.

**FLERS-EN-ESCREBIEUX**

BREBIERES, COURCHELETTES, CUINCY, DOUAI-Ouest, LAUWIN-PLANQUE, VITRY-EN-ARTOIS.

**VICQ**

ONNAING, QUAROUBLE, VICQ.

**DENAIN**

NEUVILLE-SUR-ESCAUT.

**PROVILLE**

PROVILLE, CAMBRAI-Sud.

**SALOME**

BILLY BERCLAU, DOUVRAIN, SALOME.

**SAINT-MARTIN-AU-LAERT**

SAINT-MARTIN-AU-LAERT.

**SAINT-QUENTIN**

SAINT-QUENTIN.

**1.2 - LES OBJECTIFS FINANCIERS**

Ces objectifs financiers sont toujours susceptibles d'être modifiés à l'occasion des révisions de programme.

Les chiffres ci-après sont ceux du Programme Initial adopté en 1986 (francs 87).

**LUTTE CONTRE LA POLLUTION URBAINE**

	MONTANT HORS TAXES DES TRAVAUX PRIORITAIRES AU COURS DU Vème PROGRAMME (MF)	AIDES CORRESPONDANTES (MF)
Stations d'épuration	260	85
Réseaux de collecte	700	240
Raccordement à l'égout	220	75
Assainissement individuel	15	5
Assistance technique (SATESE) + SUBRA	26	13
Aide au bon fonctionnement	-	10
<b>TOTAL</b>		<b>428</b>

## LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

	MONTANT HORS TAXES DES TRAVAUX PRIORITAIRES AU COURS DU Vème PROGRAMME (MF)	AIDES CORRESPONDANTES  (MF)
Epuration industrielle	280	200
Elimination des déchets . Aide "à la tonne" . Aide à l'investissement	80 15	28 4
Aide au bon fonctionnement	-	40
Conseil en exploitation	-	5
<b>TOTAL</b>		<b>277</b>

## AMELIORATION DES RESSOURCES

	MONTANT HORS TAXES DES TRAVAUX PRIORITAIRES AU COURS DU Vème PROGRAMME (MF)	AIDES CORRESPONDANTES  (MF)
Alimentation en eau	220	60
Protection et mise en valeur des eaux souterraines	17	12
Réservations foncières	3	3
Divers ressources	-	5
<b>TOTAL</b>		<b>80</b>

## INTERVENTIONS SPECIFIQUES

	MONTANT HORS TAXES DES TRAVAUX PRIORITAIRES AU COURS DU Vème PROGRAMME (MF)	AIDES CORRESPONDANTES  (MF)
Aménagement des rivières	15	4
Lutte contre les inondations	2	1
Gestion des données concernant l'eau	-	7,5
<b>TOTAL</b>		12,5

**TITRE 2 : LES COMPOSANTES PROFESSIONNELLES  
DU Vème PROGRAMME D'INTERVENTIONS**

Pour atteindre les objectifs rappelés précédemment, l'Agence doit disposer d'un potentiel professionnel, c'est-à-dire d'un ensemble constitué à la fois de la compétence des hommes, de leur "personnalité" professionnelle et de l'organisation choisie dans l'établissement.

C'est aussi la bonne adaptation quantitative de cet ensemble aux tâches à accomplir qui garantit ou non la faisabilité du programme.

### 2.1 - LES NOUVEAUX PROFILS PROFESSIONNELS

#### 2.1.1. - Le changement

Les objectifs assignés en matière de lutte contre la pollution et l'amélioration des ressources en eau ne constituent pas des créations ex-nihilo. Ils tiennent compte naturellement des résultats enregistrés aux programmes précédents. C'est pour cela que le Vème Programme repose sur une problématique qui conduit à l'émergence de nouveaux profils professionnels, sinon à de nouveaux métiers tout court.

Rappelons cette problématique :

- recherche de la qualité tant en ce qui concerne les investissements que le fonctionnement ;
- systématisation des études ; développement de cette fonction ;
- jugement - sélectivité et priorité aux opérations les plus opportunes.

./.

Innovation technique, certes mais aussi capacité de remise en cause des solutions habituelles, détermination face aux procédés routiniers, seront des qualités déterminantes des ingénieurs et techniciens.

La pluralité des maîtres d'ouvrage, ou la diversité des opérations à coordonner, peuvent être des difficultés surmontées dans le cadre des contrats pluriannuels d'agglomération qui seront généralisés.

Dans le même temps, les effets de la loi de 1982 sur la décentralisation ont modifié les régimes de financement et l'émergence du rôle des collectivités territoriales, Régions, Départements, Communes.

La conception de ces contrats et leur négociation directe avec les élus, souvent de grandes villes ou de grands districts, nécessitent d'autres capacités, constitutives de plus en plus d'un métier qui ne peut limiter sa compétence à la technologie, et dont les responsabilités sont au fil des programmes, plus importantes, car confrontées à des dossiers différés jusqu'ici en raison souvent de leur complexité ou de leur volume.

#### 2.1.2. - La conduite du changement, le Groupe de Développement Professionnel

Face à cette véritable mutation, l'Agence se dote des moyens de maîtriser ce changement et de diriger cette évolution :

C'est le concept de Développement Professionnel

Le Développement Professionnel est la prise de conscience formulée et structurée d'un professionnalisme indispensable à l'Agence, véritable synergie de 3 progrès qui doivent être recherchés :

- la compétence professionnelle individuelle,
- la communication interne,
- le développement de la responsabilité et l'amélioration des relations de travail.

La recherche volontariste de ce Développement Professionnel est le fait naturel des services eux-mêmes, elle s'exerce toutefois plus particulièrement dans l'action d'un groupe ad hoc dit Groupe de Développement Professionnel.

Cette recherche volontariste s'inscrit elle-même dans la réflexion permanente du Comité Technique Paritaire Central, compétent en matière d'organisation et structure paritaire institutionnelle.

Sur un plan pratique, ce Groupe de Développement Professionnel composé d'un groupe pilote (15-20 personnes) et de sous-groupes spécifiques (5-7 personnes), de personnes volontaires et de tous niveaux hiérarchiques :

- identifie les problèmes et les thèmes de réflexion,
- débat et discute des solutions à retenir,
- suit la mise en oeuvre des solutions ou des projets retenus.

Les deux tableaux ci-après rendent compte de l'activité de ce Groupe de Développement Professionnel.

**GROUPE DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL  
SYNTHESE DES TRAVAUX**

THEMES TRAITES	REALISATIONS	PROJETS
<p><u>LES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER</u> (n° 3)</p> <p>(14/11/86 - 28/11/86 - 12/12/86 - 19/02/87 - 25/05/87)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences Professionnelles (5 en 1987 - 5 en 1988)</li> <li>- Regroupement courrier départ et arrivée (1/03/1987)</li> <li>- Décentralisation du Pool - Affectation des secrétaires dans les départements et services (1/10/87)</li> <li>- Aménagement du local "Iconothèque" (Janvier 1988)</li> <li>- Conférence sur le Tabagisme passif par le Dr CARTON (23/06/1988)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>PROJETS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement des grands bureaux (Comptabilité - Redevances)</li> <li>- Réaménagement de l'aile DR - DQ</li> <li>- Transformation de l'ex bibliothèque - diathèque en "Centre de Documentation"</li> </ul>
<p><u>LA MOBILITE</u> (n° 1)</p> <p>(19/02/87)</p> <p>Mobilité externe (9/04/87)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation à l'Agence d'entretiens individuels avec un consultant extérieur (Cabinet ARGOS de MARCQ EN BAROEUL), à l'initiative des agents (de niveau cadre) (les 2-3/04/1988). Possibilité d'exams complémentaires (tests, grapho, ...) à la charge des agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des professionnels de l'eau (grands groupes) par Monsieur RAAK, sur la demande des agents intéressés</li> </ul>
<p>Mobilité interne (7/05/87)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un "pool de candidats" à la mobilité interne</li> </ul>
<p><u>LES MOYENS</u> (n° 6)</p> <p>La Formation (5/06/87-3/11/87)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la "quinzaine de la formation" du 18 au 29/01/88) exposition documentation, entretiens individuels immédiats avec le Directeur-Adjoint, réunions internes des départements et services ; élaboration du plan annuel de formation - mise en place d'un "Club d'Anglais"</li> </ul>	
<p>Le plan informatique (16/12/87)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par le Groupe de Travail Informatique du nouveau système informatique de l'Agence (mis en place à partir de Septembre 1987)</li> </ul>	

TEXTES TRAITES	REALISATIONS	PROJETS
<p>Les Entretiens Professionnels (10/02/88 - 1/04/88)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la Charte des Entretiens Professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un "Guide de l'Entretien" et du formulaire de "Contrat de Progrès"</li> <li>- Conception graphique du "Livret", constitué des 2 documents ci-dessus</li> <li>- Consultation d'un spécialiste (Mr TEBOUL) pour la mise au point technique des modalités de formation et de préparation aux entretiens</li> <li>- Information du personnel au cours d'une assemblée générale, et, par une campagne d'information du sous-groupe (en 4 équipes de 2 personnes)</li> </ul>
<p>La Notion de "Projet" (21/04/88)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition : le projet vise à répondre à des problèmes nouveaux, particuliers, ou ponctuels, pluri-disciplinaires, en tout état de cause conjoncturels, que la structure de l'organigramme ne peut pas prendre en compte ; chaque thème est piloté par un coordonnateur "chef de projet"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de 2 ou 3 projets, à titre expérimental et suivis par le sous-groupe</li> </ul>
<p><u>L'AMELIORATION DU SERVICE RENDU A L'USAGER</u> (n° 2) (4/03/1988)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures internes diverses : aménagement du hall d'entrée ; transmission hebdomadaire à l'accueil des plannings des présences ; nouvel étiquetage nominatif des bureaux exposition "ARETHOUSE" dans le hall du 1er étage ; fléchage en ville</li> <li>- Consultation en Mars 1988 de 4 cabinets parisiens (BOSSARD, INSIGHT, B. KRIEF, CEGOS, IDET) sur la constitution d'un d'un "Comité des Usagers"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures internes diverses : réunion d'information sur les fonctionnalités du standard téléphonique (+ rappel Note Service n° 200) et la transmission du courrier ;</li> <li>- installation dans le hall d'un présentoir pour la documentation Agence de l'Eau destinée aux visiteurs et d'un chevalet indiquant les heures de réception ;</li> <li>- agandissement du panneau "Parking Visiteurs" ; - nouvelle charte graphique ; rédaction par le sous-groupe d'un "Guide du Service rendu à l'Usager" (recommandations relatives à l'accueil du public)</li> <li>- Etude par la CEGOS</li> </ul>
<p><u>LA NOTORIETE DE L'AGENCE</u> (n° 4) (18/06/1988)</p>		
<p><u>DIVERS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion en 1988 de l'Agence de l'Eau à l'A.R.N., antenne régionale de l'Association Française des Cercles de Qualité</li> <li>- Participation de membres du GDP à une journée de documentation et d'information sur les Cercles de Qualité et le Management participatif (le 2/06/88) à MARCO EN BAROEUL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention à l'Agence de l'Eau d'un membre de l'A.R.N. sur la méthodologie des Cercles de Qualité</li> <li>- Réalisation d'une plaquette sur l'activité du GDP</li> </ul>

## 2.2. L'environnement administratif et financier

### 2.2.1. - Les Masses à traiter

De fait, l'Agence de l'Eau est d'abord un établissement financier : plus de 200 millions de Francs d'aides accordées chaque année. Inversement ses ressources proviennent des redevances qu'elle collecte auprès des industriels et des habitants du Bassin.

Il faut bien entendu gérer très rigoureusement tous ces mouvements d'argent : c'est le rôle de la Direction Financière et de ses quarante personnes réparties au sein des Services Comptabilité, Intérieur et Redevances. Il lui appartient de mettre en forme le programme d'interventions bâti tous les 5 ans et les budgets annuels en veillant au respect de l'équilibre entre recettes et dépenses.

Pour les recettes, c'est le service Redevances qui effectue les facturations et gère pour cela environ 5.000 dossiers d'établissements ou d'unités soumis à une redevance. Cela implique la recherche des éléments nécessaires à une facturation, leur contrôle, et, tâche essentielle, l'information des redevables.

Les dépenses d'intervention sont, quant à elles, suivies par le Service Comptabilité qui gère en permanence près de 4.000 contrats avec les industriels, les collectivités locales, les laboratoires, etc... Celui-ci a également en charge les dépenses de fonctionnement : traitement du personnel, des fournisseurs, achat de matériel divers...

Le tableau, ci-après, donne la mesure de cette fonction administrative de l'Agence :

ANNEE	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Moy. 3e P	Moy. 4e P
Nombre d'opérations nouvelles aidées (Hors primes, études)	357	216	218	309	369	874	750	639	477	530	<u>293</u>	<u>654</u> +123%
Nombre d'ordres de recettes	3.215	3.483	3.383	2.962	3.541	3.345	3.012	3.996	4.297	3.749	<u>3.318</u>	<u>3.679</u> +10,9%
Nombre de mandats	3.569	4.350	4.760	4.923	4.914	5.244	5.485	5.715	6.680	5.974	<u>4.503</u>	<u>5.819</u> +29,2%
Personnel en fonction	83	85	87	93	93	95	95	96	96	98	<u>88</u>	<u>96</u> +9,1%

### 2.2.2. - Les Moyens de Traitement

Une bonne gestion de tous ces dossiers et contrats ne peut se faire sans des moyens informatiques et bureautiques puissants, assurant une meilleure productivité des tâches administratives.

A cet effet, le Vème Programme verra la mise en place continue du schéma directeur de l'informatique.

Les grands objectifs :

- Deux grands domaines de données : les données techniques et les données administratives, ces deux domaines sont disjoints mais communicants.

- Le domaine des données techniques regroupe notre connaissance du milieu naturel en particulier, la qualité des rivières, des nappes, des plages, le fonctionnement des stations d'épuration des collectivités locales, la connaissance des industries, l'organisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux propres, les mesures de débit des forages et rivières,

- le domaine des données administratives regroupe les programmes pluriannuels et la gestion des aides, le système comptable tant au niveau ordonnateur que de l'agence comptable, la gestion des redevances, la gestion du personnel, la documentation et le classement.

Son application :

- Une grande partie des applications du domaine technique sont déjà réalisées, ne le sont pas encore celles concernant notre connaissance des industries.

- Des applications administratives directement liées aux applications techniques ont été également réalisées, en particulier les primes et surprimes d'épuration, le suivi des productions de déchets industriels, ainsi que la paie (progiciel sur micro), la documentation (progiciel TEXTO), et le système comptable (progiciel GESETA).

Les moyens mis en oeuvre :

- Une politique d'indépendance entre le matériel et les logiciels,

- Une politique de recours à des logiciels standards portables (système de gestion de données et de développement ORACLE, progiciel documentaire portable TEXTO commun à toutes les Agences, progiciel comptable portable GESETA, progiciel de cartographie DEMETER, tableur micro LOTUS, traitement de texte portable WORDPERFECT. Tous ces progiciels fonctionnent aussi bien sur micro que sur les VAX.

### 2.3. L'organisation

L'Agence s'est assignée des objectifs de résultats, elle a apprécié le potentiel professionnel nécessaire.

Elle connaît sa ressource existante.

Elle est donc en mesure d'identifier les outils nécessaires à son projet :

#### L'objectif de structure 1991

Outre les départements techniques qui constituent l'ossature opérationnelle de l'Agence, cet objectif fait émerger le concept de missions :

Elles sont au nombre de 5 :

- la Mission Excellence Technologique,
- la Mission Etudes d'Épuration (Collectivités Locales),
- la Mission Etudes du Milieu,
- la Mission Etudes et Fonctionnement (Industrie),
- la Mission Organisation et Etudes Financières.

Les missions complètent la nouvelle organisation des Départements et Services pour aboutir à une expression structurelle des priorités, des préoccupations et des objectifs fixés par le Vème Programme.

A côté de ces missions nouvelles, il pourra être fait recours, en tant que de besoin, à la notion de "projet", pour traiter des problèmes qui s'inscrivent dans une durée limitée.

Cette nouvelle organisation est aussi l'expression d'une exigence de compétence professionnelle par rapport aux défis que l'Agence doit relever. Cette compétence professionnelle sera recherchée, développée et valorisée par tous moyens.

Qu'il s'agisse d'activités de secteurs ou de missions, l'Agence s'efforce enfin de mesurer les besoins en effectif et les niveaux de qualification qui structurent cet effectif.

### TITRE 3 : DES MOYENS DE PROGRES

#### 3.1. Les engagements de l'Agence :

##### 3.1.1 - Lutte contre la pollution industrielle

L'assiette représentative de la redevance de pollution industrielle rejetée a fortement diminué depuis le milieu des années 1970, et c'est ainsi qu'avait été présenté lors du bilan préalable au 5ème Programme d'Interventions un tableau indiquant qu'entre 1975 et 1984, les MeS avaient été diminués de 48 %, les MO et les MI de 40 %.

Entre 1984 et 1987, d'une manière générale, la situation s'est encore améliorée puisque les MeS ont encore diminué de 10 %, les MO de 8 %, les MA de 11 %, les MI étant restés quasiment stables.

L'objectif pour l'année 1991 est de réduire de 10 % supplémentaires la pollution industrielle déversée, cela en s'attaquant plus particulièrement aux 51 établissements industriels super-prioritaires. En 1987 et 1988, 27 de ces établissements ont fait l'objet, soit d'études soit de travaux financés par l'Agence. D'ici la fin 1991, la totalité de ces établissements aura dû faire l'objet d'une intervention de l'Agence de l'Eau.

Objectif : Pollution industrielle diminuée de 10% entre 1987 et 1991

Moyens : 51 interventions dans les établissements super-prioritaires

### 3.1.2 - Lutte contre la Pollution urbaine

La capacité actuelle des stations d'épuration des collectivités locales est de 4.587.000 EH (base 1987). L'objectif de 1991 est de 4.800.000 EH et ceci correspondra alors à une couverture de 85 % de la pollution déversée dans les réseaux des collectivités locales. Les 18 stations d'épuration à créer ou à étendre afin de remplir cet objectif sont celles figurant au Programme d'Interventions.

<u>Objectif</u>	: Capacité des stations d'épuration urbaines couvrant 85 % des besoins du Bassin en 1991
<u>Moyens</u>	: Financer les 18 stations d'épuration figurant au 5ème Programme

Cette capacité installée doit être utilisée au mieux, en particulier par un meilleur remplissage de ces stations par le biais de réseaux d'assainissement soit mieux construits, soit de meilleure qualité. Or, une grande partie des réseaux d'assainissement des agglomérations urbaines est constituée de collecteurs qui présentent un certain nombre de défauts, d'où l'importance de la politique récente et innovante de l'Agence de l'Eau en faveur de la réalisation d'études-diagnostic de ces réseaux, visant en particulier à améliorer de manière importante la connaissance de ces anomalies de fonctionnement et ainsi préparer les meilleurs investissements des années futures. Entre 1984 et 1988 l'Agence de l'Eau a ainsi contribué à la réalisation de 30 études-diagnostic correspondant à 1.500.000 EH. L'objectif de ce contrat consiste à contribuer à la réalisation de 20 études-diagnostic complémentaires conduisant à une pollution urbaine totale couverte pour l'ensemble des études-diagnostic de 2.500.000 EH.

<u>Objectif</u>	: Meilleure connaissance de réseaux d'assainissement pour une pollution urbaine de 2.500.000 EH, préalable à un meilleur remplissage des stations
<u>Moyens</u>	: Contribuer à la réalisation de 20 études-diagnostic de réseaux

### 3.1.3 - Amélioration des ressources en eau

#### a) Eau prélevée par les industries

Entre 1975 et 1984, les prélèvements d'eau dans la nappe souterraine par les industries ont été diminués de 30 % ceci grâce à des économies d'eau engendrées par des évolutions technologiques aidées par l'Agence de l'Eau. Entre 1984 et 1987, une nouvelle diminution de 12 % s'est produite et l'objectif de 1991 consiste à réduire de 12 % supplémentaires ces prélèvements dans la nappe souterraine.

Cette amélioration ne sera possible qu'en agissant de manière active dans les process de production de toutes les entreprises du Bassin ARTOIS-PICARDIE et, en particulier, dans les établissements superprioritaires indiqués plus haut ayant leurs propres forages, les économies d'eau et la lutte contre la pollution étant liés.

<u>Objectif</u>	: Diminuer les prélèvements d'eau par les industries de 12 % entre 1987 et 1991 dans la nappe souterraine
<u>Moyens</u>	: Intervenir financièrement dans des process de production des établissements superprioritaires

### b) Collectivités Locales (eau potable)

Les besoins en eau potable des populations s'accroissent corrélativement à leur niveau de vie et il convient d'y faire face. Cette augmentation de la consommation a conduit à un accroissement des prélèvements dans les nappes souterraines de 1,9 % par an entre 1975 et 1984 et cette tendance s'est poursuivie entre 1984 et 1987.

Les nappes souterraines du Bassin Artois-Picardie pourvoient en quasi-totalité cette alimentation en eau potable ; il convient de les protéger contre la pollution, en particulier celle due aux nitrates. L'un des moyens les plus efficaces consiste à créer autour des forages des périmètres de protection. Ces périmètres sont cependant longs et coûteux à établir et le Bassin Artois-Picardie comprend plus de 1.200 forages. Sur ces 1.200 forages, 293 d'entre eux représentant une production d'eau potable de 95.000.000 m<sup>3</sup> par an, soit 30 % de la production avait fait l'objet à la fin 1987 d'une déclaration d'utilité publique caractérisant le périmètre de protection. D'ici la fin de l'année 1991, 120 forages supplémentaires devraient faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, représentant une production supplémentaire de 60.000.000 m<sup>3</sup> par an.

<p><b>Objectif</b> : 120 forages supplémentaires protégés par des périmètres de protection entre 1988 et 1991</p> <p><b>Moyens</b> : Apporter une aide de 70 % à la mise en place de ces périmètres de protection</p>
---

#### 3.1.4 - Connaissance de la qualité de l'eau

##### a) Pollution industrielle

Il est important de pouvoir vérifier sur le terrain les progrès, améliorations ou problèmes qui se posent en matière de pollution déversée. Les mesures effectuées doivent être à la fois représentatives et productives ; c'est pourquoi, en 1988, le nombre total de mesures était de 333 (dont 92 mesures de 24 H).

Ces mesures de 24 H permettant de mieux cerner la pollution effectivement déversée, l'objectif de ce contrat consiste à les augmenter de manière significative afin d'atteindre sur la période 1989-1991 un nombre de ces mesures supérieur de 25 %, soit un total annuel de 115.

Ces mesures seront complétées par des mesures en continu de plusieurs semaines sur certains établissements particulièrement sensibles et où les problèmes sont complexes techniquement. Six mesures de ce type ont été réalisées en moyenne ces 6 dernières années. L'objectif de ce contrat est de les augmenter, afin d'en réaliser 8 par an, soit 24 au total sur la période 1989-1991.

<p><b>Objectif</b> : Meilleure connaissance de la pollution déversée par les industries</p> <p><b>Moyens</b> : Augmenter de 25 % les mesures de longue durée (24 H ou au-delà)</p>
--

### b) Pollution urbaine

4 mesures sont au minimum effectuées annuellement sur chacune des stations d'épuration urbaines du Bassin. Le nombre de stations qui était de 185 en 1979 était passé en 1987 à 290 et il sera en 1991 de 340. Le nombre de mesures par station restant inchangé, l'augmentation "mécanique" du nombre de celles-ci sera de ce fait de 18 % entre 1987 et 1991. De plus, pour aboutir à une meilleure connaissance des résultats des grosses stations d'épuration urbaines, un programme particulier de mesures de 24 H vient d'être mis en place. C'est donc au total une augmentation de 22 % du nombre de mesures sur ces stations qui est retenu comme objectif entre 1987 et 1991.

**Objectif** : Meilleure connaissance du fonctionnement des ouvrages d'épuration urbains

**Moyens** : Augmenter de 22 % le nombre annuel de mesures

### c) Qualité du milieu naturel

Les mesures de qualité réalisées chaque année enrichissent la connaissance du milieu naturel, en particulier en s'ajoutant à la base de données de qualité sur l'ordinateur de l'Agence. Cette base de données de qualité contenait en 1987 un ensemble d'informations correspondant à 1.050.000 paramètres élémentaires sur les rivières et forages. Le nombre de paramètres élémentaires intégrés annuellement étant d'environ 80.000 par an, c'est plus de 1.400.000 paramètres qui seront intégrés sur l'outil informatique en 1991, soit une augmentation de plus d'un tiers qu'il conviendra donc de continuer à gérer au mieux pour l'ensemble des études relatives à l'évolution de la qualité des eaux.

**Objectif** : Mieux suivre les évolutions de la qualité du milieu naturel (eaux de surface et nappes)

**Moyens** : Augmentation des paramètres sur la base de données de 1.050.000 à 1.400.000 (+35 %) entre 1987 et 1991

#### 3.1.5 - La présence dans le Bassin et présence de l'Agence

Un bassin composé de deux régions, la responsabilisation accrue des élus depuis les lois de décentralisation et une localisation plus grande des préoccupations d'environnement obligent l'Agence à une présence permanente qui participe de la fonction Communication.

Cette présence attendue doit être encore développée. Le tableau ci-après dresse un état depuis 1987 et en année moyenne de la densité de cette présence et des objectifs de développement.

TYPLOGIE	NOMBRE D' ACTIONS EN ANNEE MOYENNE PERIODE 87-88	NIVEAU ANNUEL A ATTEINDRE EN FIN DE CONTRAT
Colloques techniques et scientifiques	5	7
Réunions d'information (usagers - grand public)	9	12
Relations - Presse - TV	5	10
Manifestations - Communications institutionnelles ("ARETHUSE" - Bleu d'Ecailles.....)	1	2
Publications - Inédits Hors périodiques	8	6
TOTAL	28	37

Objectif : Augmentation de 30 % de la présence dans le Bassin

Moyens : Création de 2 observatoires décentralisés

### 3.1.6 - Le professionnalisme

La Formation Professionnelle, avec la démarche G.D.P. précitée, est un élément déterminant du professionnalisme de l'Agence.

Ratios de Formation Professionnelle Ind. + Séminaires  
(% de la Masse salariale : selon définition légale des Cellules de  
contrôle : inscription + traitement + déplacement)

1987	1988	1989	1990	1991
3,52 %	4,12 %	4,50 %	4,75 %	5 %

Objectif : L'objectif est d'atteindre 5 % en 1991

Moyens : Spécialisation d'un responsable-formation

Il ressort des engagements ci-dessus, que l'Agence réalisera un gain d'activités moyen pondéré, de l'ordre de 25 % sur les 3 ans du contrat

soit un gain annuel de 7,7 %

Cette progression résulte de l'augmentation de la masse globale d'activités correspondant à :

- . l'augmentation du produit des redevances en termes réels de 2 % qui permettra en particulier de financer les interventions de lutte contre la pollution dans les établissements industriels superprioritaires, les stations d'épuration urbaines et les périmètres de protection des forages,

- . la technicité accrue des agents entraînée par l'augmentation de la formation professionnelle notamment dans les domaines de l'informatique centralisée, individuelle et bureautique,

- . une présence supplémentaire sur le terrain notamment par le biais des manifestations évoquées et de l'augmentation du nombre de mesures,

- . la préparation du Livre Blanc de l'Agence et du VIème Programme d'Interventions.

### 3.2. Les engagements de l'Etat :

3.2.1 - Autorisation d'un accroissement annuel de 2 % du produit des redevances en francs constants

3.2.2 - Exonération de l'obligation de mise en réserve des emplois vacants et exonération de la mesure de réduction nette d'effectif de 1,5 %.

Pour l'année 1989, première année du Contrat, cette réduction ayant été effectuée, il est expressément convenu que cette mesure sera compensée par la reconstitution de l'effectif 1988.

3.2.3 - Faire bénéficier l'Agence des ajustements moyens en personnel selon le tableau suivant :

Tableau des évolutions

Catégories	1989	1990	1991	Total
I	+ 1	+ 1	-	+ 2
II	- 1	+ 1	+ 1	+ 1
III	+ 1	- 1	+ 2	+ 2
IV	- 1	+ 3	+ 1	+ 3
V	-	- 3	- 4	- 7
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>+ 1</b>	<b>0</b>	<b>+ 1</b>

3.2.4 - Compte tenu de ce supplément de moyens, l'accroissement de la productivité de l'Agence sera de :

Pr = 6,2 %

*Engagement de négocier selon la même procédure un contrat de développement pour la période du VIème Programme d'Interventions*

### 3.3. Suivi du Contrat :

L'Agence s'engage à fournir les éléments du tableau de bord et les comptes rendus annuels ou semestriels tendant à évaluer la réalisation des engagements pris au titre 3 § 3.1.

Ce tableau de bord comportera les paramètres de suivi ci-dessous :

- Assiette de pollution industrielle rejetée (MO, MeS, MI, MA),
- Capacité des stations d'épuration des Collectivités Locales,
- Nombre d'études-diagnostic de réseaux,
- Assiette des prélèvements d'eau souterraine par les industries,
- Assiette des prélèvements d'eau souterraine par les collectivités,
- Nombre de forages protégés par un périmètre de protection,
- Nombre de mesures de longue durée dans les industries,
- Nombre de mesures dans les stations d'épuration des collectivités locales,
- Nombre de paramètres sur la base de données de l'Agence,
- Présence dans le Bassin
  - . Nombre de colloques techniques et scientifiques,
  - . Réunion d'informations,
  - . Relations Presse,
  - . Manifestations et communications institutionnelles,
  - . Publications (hors périodiques),
- Ratios de Formation Professionnelle.

**29 DEC. 1989**

LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER  
MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES  
ET NATURELS MAJEURS

LE MINISTRE DELEGUE  
CHARGE DU BUDGET

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE